

- [À propos d'Amaris](#)
- [Risques industriels et TMD](#)
- [Accueil](#)
- >
- [PARI de Lespinasse](#)

Actualités

[Toutes les actualités](#)

31 mars 2015

PARI de Lespinasse

Les travaux de renforcement sont achevés sur une maison. Dans le cadre des PARI, c'est le premier bien à être renforcé pour résister à l'objectif fixé par le PPRT.



Arrêtons-nous sur la mécanique déroulée où tout s'est passé comme prévu.

1. Les devis et le choix de l'entreprise

Plusieurs entreprises ont proposé des devis, avec des techniques différentes qui nécessitaient ou non la réalisation de travaux induits (en cas d'endommagement des éléments de décoration : peinture, papier peint, etc.). Le propriétaire a retenu une entreprise sur la base d'un devis après examen de son contenu par les services instructeurs et l'opérateur logement (Urbanis) afin de s'assurer que les travaux répondaient bien aux exigences du PPRT. Son choix s'est porté sur un devis sans travaux induits proposé par une entreprise qui, bien que n'ayant pas suivi la séance d'information organisée par les services de l'Etat en septembre dernier pour les artisans, a pu bénéficier d'une sensibilisation directement par l'opérateur logement.

2. Les travaux

S'élevant à environ 13 000€, les travaux ont consisté à changer les menuiseries et à renforcer leurs ancrages, sans travaux induits supplémentaires. Ils ont été réalisés rapidement, en moins d'une semaine, ce qui permet de rassurer les autres habitants inquiets de la durée des travaux.

3. Le paiement

En amont de l'opération, la société Total avait fait procéder, à ses frais, aux diagnostics préalables de l'ensemble des habitations concernées par une obligation de travaux.

Urbanis gère les fonds des collectivités et de l'industriel qui se sont accordés sur un financement des travaux à 100 % (40 % par le crédit d'impôt et 60 % par les financeurs). Ainsi, un premier versement est effectué pour payer les acomptes aux entreprises (30%) et le solde est versé à réception de la facture après examen de celle-ci par les financeurs et les services instructeurs.

Les retours du propriétaire semblent positifs : **les travaux ont été réalisés rapidement et sont pris en charge à 100%**. Le fait d'avoir pu présenter un diagnostic du logement et la liste des travaux à effectuer,

lors de la première visite de l'opérateur logement, a été un vrai plus et a permis de rassurer les habitants sur la nature des travaux.

Cette première expérience permet de poursuivre assez sereinement la suite de l'opération pour les autres logements. Sur les onze biens concernés, neuf propriétaires souhaitent bénéficier d'un accompagnement. L'un d'entre eux envisage d'ores et déjà de solliciter une prise en charge des intérêts d'un emprunt pour payer les factures dans l'attente du versement du crédit d'impôts (accord volontaire des financeurs pour cette prise en charge). Deux dossiers sont plus complexes à gérer. En effet, le renforcement d'une maison de taille très importante dépasse 20 000€ et nécessite donc une réflexion sur la priorisation des travaux ou sur la recherche d'un financement complémentaire volontaire. Dans l'autre cas, le bien est une résidence secondaire, son propriétaire ne peut donc pas percevoir le crédit d'impôt. Enfin, lors de cette opération d'accompagnement, l'opérateur logement a identifié un dossier potentiellement éligible aux subventions Anah dans le cadre du PIG Toulouse métropole.

A Lespinasse, vous l'aurez compris, l'accompagnement est réalisé au cas par cas ; son dimensionnement le permet facilement. Fortement sollicité, l'opérateur logement peut prendre le temps d'expliquer la démarche aux habitants. Son expérience dans les programmes d'amélioration de l'habitat le conforte dans son rôle de facilitateur.

[Lire l'article](#) présentant le **Pari de lespinasse**

[Mise en œuvre des PPRT](#)

[Information](#)

[& gouvernance](#)

[Gestion des risques](#)